

*L'information sur l'environnement des Mesnuls et de ses alentours*



Photo A.K.

## La SDM vous souhaite une excellente année 2020

### Et si l'on parlait de « bon voisinage »

Lors du congrès des maires des Yvelines en octobre dernier, une « Charte du bon voisinage » a été signée. A l'issue de la cérémonie, le Président du Conseil Départemental, Monsieur Pierre Bédier, a déclaré : « Le Département est et sera toujours aux côtés des associations. Qu'elles soient culturelles, sportives, humanitaires ou autres, elles sont le cœur battant de nos territoires. Elles remplissent des fonctions sociales vitales à notre société en favorisant le partage et l'échange entre citoyens, en faisant naître des passions ou des vocations, et en participant au principe d'égalité des chances si cher à notre République » (voir « La gazette en Yvelines » n°193 du 13 novembre 2019).

Ce sont de bonnes nouvelles pour celles et ceux d'entre nous engagés dans les Associations de notre village d'apprendre que nous sommes « le cœur battant de nos territoires » ! Tant il est vrai que parfois nous n'avons pas ce sentiment, étant ignorés par certains, combattus par d'autres.

Un haut responsable de notre Communauté de Communes, dans un entretien récent, a même convenu que les élus, malgré toute leur bonne volonté et leur engagement, quel que soit leur niveau, essayent d'administrer le territoire du mieux qu'ils peuvent, mais ne sont qu'une infime partie des acteurs qui le font « vivre ».

Ainsi les Associations, légitimement, sont en droit de demander de

### Claire nous a quittés.

La disparition de Claire en novembre dernier assène un coup douloureux à tous les membres de notre équipe. Nous n'avons aucun doute que celles et ceux qui la connaissaient partagent cette douleur. Claire Hugues était la secrétaire dévouée et zélée du Conseil d'Administration de la sauvegarde des Mesnuls. Enseignante et Directrice de l'école où elle exerçait à Chatenay, Claire partageait sa résidence entre Boulogne et Les Mesnuls ; jamais elle ne manquait une de nos réunions, dut-elle faire le trajet aller-retour tout spécialement. Travailler avec elle était un régal. Mais Claire était surtout une personne douce, sensible et joyeuse, amoureuse de notre village et de son environnement. Ce futile



témoignage ne saurait exprimer le vide que son absence si rapide crée désormais. Nous tenons par cet hommage à assurer à la famille de Claire notre plus profonde sympathie.

Il nous est impossible d'évoquer la disparition de Claire sans penser à celles et ceux qui récemment dans notre entourage ont perdu un proche. Nous pensons beaucoup à eux avec émotion et compassion.

Le C.A. de la SDM

prendre part à la réflexion qui conduit aux prises de décision. Malheureusement nous voyons bien à l'expérience que certaines associations sont plus « écoutées » que d'autres ; nous pourrions même dire plus « respectées » que d'autres ! Ce qui nous ramène à la charte de « bon voisinage » dont le fondement est le « respect de l'autre » dès lors que chacun joue « franc jeu » ! Là aussi de nombreux exemples apportent de l'eau au moulin de celles et ceux qui doutent que la règle soit appliquée uniformément.

La Sauvegarde des Mesnuls, depuis plus de 40 ans, participe à la vie du village en proposant, quand on veut bien l'associer à la réflexion, ou même de sa propre initiative, afin de conserver à notre village son caractère et son attrait. Elle s'est aussi opposée, chaque fois qu'elle jugeait utile, à des projets ou intentions qui portaient atteinte à ce qu'elle considère contraire à l'intérêt du plus grand nombre. Elle continuera à travailler dans cet esprit respectueux des personnes et des règles communes qui permettent de vivre en bonne intelligence.

En mon nom et celui du conseil d'administration de la SDM, je présente à chaque Mesnuloise et Mesnulois, nos meilleurs vœux pour cette année 2020, pendant laquelle nous confierons à certaines et certains d'entre nous la charge de nous administrer pendant 6 ans.

Avec mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Marc REMOND  
Président de la SDM

## Historique du lavoir du « Bout Crottu ».

L'An mil huit cent quarante trois, le 13 Août, sept heures du matin. Le conseil municipal de la commune des Mesnuls s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances pour la session d'Août.

"M. le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. (François) Barbier d'Aucourt Père propriétaire en la commune des Mesnuls d'un corps de ferme appelé la Petite Ferme ou Ferme des Sources, (rue de Beauregard après le carrefour de la rue des Essarts) il existe dans cette ferme un lavoir alimenté par l'une des sources qui s'y trouvent, et établi uniquement pour l'usage de la Ferme. Par obligeance pour ses voisins, le fermier les laisse participer à la jouissance de ce lavoir au travers d'une ouverture ménagée dans la haie. C'est par pure tolérance, par bienveillance et de ma propre volonté, que je laisse quelques habitantes de la commune jouir du lavoir dont il s'agit, qu'il me sera toujours loisible de changer ou supprimer la voie conduisant à ce lavoir, de porter ailleurs ce lavoir, si bon me semble et même d'en interdire tout à fait la jouissance, sans que je puisse en aucune manière, ni moi ni le fermier être inquiété et troublé en rien à ce sujet."

M Barbier d'Aucourt (Edmond Pierre, membre du Conseil Municipal) ayant ensuite demandé la parole expose au Conseil, que M. Barbier d'Aucourt père, propriétaire de la Petite Ferme ou Ferme des Sources désire, à la demande du fermier, affranchir sa ferme de cet usage, mais ne voulant pas cependant priver les habitants de l'avantage d'un lavoir, il propose d'abandonner à la commune en toute propriété sur la même pièce de pré une parcelle de 8m de long sur 7,33m de large située sur le chemin du « Bout Crottu » pour y établir un lavoir, en

s'engageant à fournir l'eau nécessaire pour l'alimenter. Don acté le 25 octobre 1843.

Il existait encore jusqu'aux alentours de 1980 trois lavoirs fonctionnels :

- Rue de Beauregard « Bout Crottu », dont on a pu « apprécier » la restauration.
- Rue du Moulin qui mériterait certainement d'être restauré convenablement.
- A la Millière, détruit au moment de la construction de la station d'épuration, événement lié également à l'aliénation de la plus grande partie du Chemin des Prés.

J.D.



## Mots croisés (force 5)

### HORIZONTAL :

- 1 - Connus des Mesnulois, fils d'Eucler et de Terrigie (2 mots)
- 2 - Ancien soldat.
- 3 - En paquet de nouille .
- 4 - Rivière ou DJ. Souvent associé au chrome.
- 5 - HS.
- 6 - Vidas la cage.
- 7 - Chantèrent la nuit.
- 8 - Kawa.
- 9 - L'île singulière. Bande de vieux.

Réponses des grilles précédentes sur le site SDM ([www.sdm-lesmesnuls.fr](http://www.sdm-lesmesnuls.fr))

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1									
2									
3									
4				■			■		■
5		■	■		■				
6									
7									
8									
9				■					■

### VERTICAL :

- I - Généreux seulement quand ils sont grands.
- II - Bretonne. Renoncé.
- III - Frappe (vocatif masculin). Dehors !
- IV - Du vol aux Pays-Bas. Amour.
- V - Bruit entre coupé ou demi toutim. Déluge parfois.
- VI - Dans un certain sens, elle aurait séjourné aux Mesnuls.
- VII - Lubin des Visiteurs. Apiacée.
- VIII - Iliens
- IX - Tombée sur Sodome. Révolutionnaire chantant

Certains lecteurs ont souhaité trouver une grille un peu plus complexe. Au regard du nombre de mots pleine ligne, celle-ci aura sûrement été plus longue à rédiger qu'à décrire. N'hésitez pas à partager vos grilles 9 x 9. Nous en ferons bon usage. ([www.sdm-lesmesnuls.fr](http://www.sdm-lesmesnuls.fr))

## Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

Pour soutenir ou participer aux actions de la SDM, rejoignez-nous en adressant ce bulletin d'adhésion complété ou en le déposant dans la boîte des associations :



### SAUVEGARDE DES MESNULS

Mairie des Mesnuls  
6 Grande Rue  
78490 Les Mesnuls

**Venez en famille**  
(un bulletin par adhésion)

Je soussigné(e) .....

demeurant à .....

N° téléphone ..... e-mail .....

✓ Membre actif : 17,00 €

✓ Adhérent Jeune : 5,00 € (de 15 à 23 ans)

✓ Membre bienfaiteur : 35,00 €

Signature

Souhaite adhérer ou renouveler son adhésion à l'association « Sauvegarde des Mesnuls » ci-joint notre règlement\* de ..... € pour l'année en cours.

\* par chèque à l'ordre de la SDM

le ...../...../.....

